

---

## **COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES**

### **POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES**

#### **41-7 FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE : DÉSIGNATIONS DE CONSEILLERS.ÈRES DÉPARTEMENTAUX.ALES AU SEIN DE COMMISSIONS OU ORGANISMES**

Suite à l'installation du Conseil départemental le 1<sup>er</sup> juillet dernier, l'Assemblée a procédé, comme elle le fait au début de chaque nouvelle mandature, à plusieurs centaines de désignations au sein de commissions et d'organismes divers. En application de l'article L. 3121-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle est ultérieurement régulièrement amenée à mettre à jour ces désignations ou à en effectuer de nouvelles.

S'agissant des modalités de vote pour y procéder, l'article L. 3121-15 du CGCT prévoit deux modalités alternatives :

- d'une part, alors que les nominations doivent en principe être effectuées au scrutin secret, l'Assemblée départementale peut, dans les cas où la loi ou le règlement ne prévoit pas expressément l'obligation de recourir au scrutin secret, décider à l'unanimité de ne pas procéder à un tel scrutin et de voter à main levée ;

- d'autre part, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Le présent rapport concerne 4 séries de désignations :

- la première vise à mettre en cohérence les désignations précédemment effectuées avec les dernières évolutions relatives aux délégations accordées par le Président à trois élu.es (Mme ROUX, M. LENFANT et M. PICHOT) **(I)** ;

- la seconde correspond à des ajustements ponctuels et divers dont l'Assemblée est habituellement saisie à l'occasion de chaque session **(II)** ;

- la troisième a pour objet de répondre à de nouvelles demandes **(III)** ;

- la quatrième permet d'acter la suppression de certaines représentations **(IV)**.

#### **I - MISE EN COHERENCE DES DESIGNATIONS PRECEDEMMENT EFFECTUEES AVEC LES EVOLUTIONS INTERVENUES DANS LES DELEGATIONS**

Par arrêté du Président en date du 24 septembre 2021, M. LENFANT s'est vu confier la délégation aux mobilités et aux infrastructures.

Sa précédente délégation a été octroyée par arrêté en date du 27 septembre 2021 à Mme ROUX, déléguée aux ressources humaines, au dialogue social et aux moyens des services.

Enfin, M. PICHOT a reçu, par arrêté en date 14 octobre 2021, la délégation précédemment exercée par Mme ROUX, en ce qui concerne le plan alimentaire territorial.

Pour assurer la mise en cohérence des désignations relevant de l'Assemblée avec le périmètre de ces délégations, il est proposé de procéder aux ajustements précisés ci-dessous et repris dans le document joint en annexe 1.

<b>COMMISSIONS / ORGANISMES</b>	<b>RECUEIL</b>	<b>ELU.E A REMPLACER</b>	<b>ELU.E PROPOSE.E</b>
Démarche d'amélioration de la relation à l'usager citoyen	p.4	LENFANT Stéphane	ROUX Laurence
Agrocampus Ouest	p.13	ROUX Laurence	PICHOT Franck
Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	p.28	ROUX Laurence	PICHOT Franck
Conseil stratégique et scientifique de BioAgroPolis	p.28	ROUX Laurence	PICHOT Franck
Comité technique agricole	p.29	ROUX Laurence	PICHOT Franck
Syndicat mixte pour la gestion du fonds départemental pour le développement de la production d'eau potable d'Ille-et-Vilaine	p.32	ROUX Laurence	PICHOT Franck
Syndicat mixte de l'EPTB Vilaine (Établissement public du territoire du bassin de la Vilaine) – Comité syndical	p.32	ROUX Laurence	PICHOT Franck
Comité technique biodiversité et paysages	p.34	ROUX Laurence	PICHOT Franck
Commission départementale de la sécurité routière	p.46	VP Mobilités	LENFANT Stéphane
Association des départements cyclables	p.46	VP Mobilités	LEMONNE Schirel
Observatoire des déplacements dans l'agglomération rennaise	p.46	VP Mobilités	LENFANT Stéphane
Comité de pilotage routes	p.46	VP Mobilités	LENFANT Stéphane
Commission vélo	p.46	VP Mobilités	LENFANT Stéphane
Commission départementale d'aménagement foncier	p.47	ROUX Laurence	PICHOT Franck
Conseil d'administration du Centre départemental de gestion (CDG 35)	p.53	LENFANT Stéphane	ROUX Laurence
Conseil de discipline régional de recours (C.D.R.R.)	p.53	LENFANT Stéphane	ROUX Laurence
Service civique	p.53	LENFANT Stéphane	ROUX Laurence

---

Par ailleurs, s'agissant des 4 **commissions de travail pré-sessions**, les adaptations suivantes sont proposées :

M. LENFANT quitte les commissions 3 et 4 pour intégrer la commission 1.

Mme ROUX quitte quant à elle la commission 2 pour intégrer les commissions 3 et 4 dans lesquelles elle remplace M. LENFANT.

M. PICHOT reste membre de la commission 1 dont il est proposé d'enrichir les compétences de la thématique correspondant à sa délégation.

Du fait de ces propositions et pour respecter les équilibres numériques et politiques d'ensemble :

- M. MARTINS ne siègerait plus au sein de la commission 1 mais reste Président de la commission 4 ;

- M. MARTIN siègerait au sein de la commission 2 en plus de la commission 1.

Enfin, pour assurer la cohérence entre les intitulés des dernières évolutions des délégations et ceux des compétences des commissions, les évolutions suivantes sont proposées :

- le « plan alimentaire départemental » passe des compétences de la commission 2 à celles de la commission 1 sous l'intitulé « plan alimentaire territorial » ;

- dans les compétences de la commission 4, les « moyens généraux » sont désormais libellés « moyens des services ».

Le document relatif à la composition et aux compétences des commissions, annexé à la délibération du 22 juillet 2021 est joint en annexe 2, dans une version intégrant les modifications proposées ci-dessus.

Par ailleurs, l'article 21 du règlement intérieur de l'Assemblée qui détaille les compétences des 4 commissions de travail, est lui aussi modifié conformément au document joint en annexe 3.

## **II - AJUSTEMENTS PONCTUELS ET DIVERS DE REPRESENTATIONS**

### ➤ **Médailles d'honneur du Conseil départemental** (modification)

Le dispositif des médailles d'honneur du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine distingue chaque année des Bretilliennes et des Bretilliens œuvrant dans les domaines des solidarités humaines et territoriales.

Par délibération du 22 juillet 2021, les élu.es suivant.es ont été désignés dans le jury chargé de choisir les lauréat.es : M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, Mme COURTEILLE et M. DÉNÈS.

Afin de permettre la représentation de l'ensemble des groupes politiques au sein de ce jury, il est proposé d'y désigner Mme MAINGUET-GRALL en remplacement de Mme COURTEILLE.

## **ENFANCE-JEUNESSE**

### ➤ **Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes**

Le Cabinet du Préfet informe le Département que la dénomination de cette instance a été modifiée et qu'il convient d'y ajouter le terme de prévention de la radicalisation.

---

Ainsi l'intitulé exact de cette instance est : Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes.

Pour mémoire siègent au sein de cette instance : Mme MAINGUET-GRALL, Mme COURTEILLE, Mme GUIBLIN (désignation du 22 juillet 2021).

Il est donc pris acte de la dénomination actualisée de cette instance.

## **ENSEIGNEMENT**

➤ **Conseil d'administration du collège « Germaine Tillon » à La Mézière**  
(modification)

M. SOHIER a été désigné en qualité de suppléant pour siéger au sein du CA du collège de La Mézière. Cette situation est susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts du fait de sa qualité d'enseignant dans ce même collège. Pour prévenir toute difficulté, il est donc proposé de pourvoir à son remplacement.

A cette fin, la candidature de M. LE GUENNEC est proposée.

## **PERSONNES AGEES**

➤ **Conseil d'administration des EHPAD de Bazouges-la-Pérouse et Bécherel**  
(modification)

Mme QUILAN, M. de GOUVION SAINT CYR et Mme GUIBLIN ont été désignés pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de Bazouges-la-Pérouse.

Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ et Mme FAILLÉ ont été désignées pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de Bécherel.

Il est proposé d'intervertir les désignations de Mme QUILAN et de Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, de manière à ce que :

- Mme QUILAN siège au CA de l'EHPAD de Bécherel,
- Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ siège au CA de l'EHPAD de Bazouges-la Pérouse.

## **TOURISME**

➤ **Agence du développement touristique (ADT) (modification)**

Le Conseil d'administration (CA) de l'Agence de développement touristique (ADT) étant une émanation de son Assemblée générale (AG), les membres du CA doivent également siéger à l'AG de l'ADT. Pour mise en conformité, Mme KOMOKOLI et M. GUIDONI se retirent de l'AG pour laisser la place à M. PERRIN et Mme LE FRÈNE, tous deux membres du Conseil d'administration.

## **INTERCOMMUNALITE**

➤ **Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)**  
(modification)

M. COULOMBEL a fait part au Président de son souhait de ne plus siéger au sein de cette instance à compter du 20 novembre 2021. Il convient donc de l'y remplacer. A cette fin, la candidature du Président CHENUT est proposée.

---

## **LOGEMENT**

### **➤ Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) – RESSOURCES T**

Ressources T est une société coopérative d'intérêts collectifs (SCIC) qui porte les 3 entreprises d'insertion ENVIE sur le Département d'Ille-et-Vilaine depuis 1994 sur les activités transport logistique, réemploi et recyclage et l'entreprise TROCABI depuis 2020. Au total, le groupe Ressources T emploie localement près de 200 salariés dont 125 en insertion. Le Département d'Ille-et-Vilaine est membre de la SCIC depuis 2017.

Il convient de désigner un représentant du Département au sein de la SCIC pour ce nouveau mandat.

La candidature de Mme ROGER-MOIGNEU est proposée.

### **➤ Néotoa (modification)**

Mme LARUE fait partie des 6 conseiller.ères départementaux.ales qui représentent le Département au Conseil d'administration de Néotoa, l'OPH du Département.

La candidature de Mme ROGER-MOIGNEU est proposée pour l'y remplacer.

### **➤ SAFER de Bretagne (modification)**

Deux élus départementaux représentent actuellement le Département au Conseil d'administration de la SAFER de Bretagne : M. SOHIER (titulaire) et M. BOURGEAUX (suppléant).

M. BOURGEAUX ne souhaitant plus siéger au sein de cette instance, la candidature de M. DELAUNAY est proposé pour le remplacer en qualité de suppléant.

## **SEM - SPL**

### **➤ Société publique locale (SPL) Construction publique d'Ille-et-Vilaine (modification)**

La représentation du Département au Conseil d'administration de la SPL Construction publique d'Ille-et-Vilaine est assurée par 10 membres titulaires : M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. MARTINS, Mme MAINGUET-GRALL, M. SOHIER, M. PERRIN, M. GUIDONI, M. DELAUNAY, M. SALMON, M. BOHANNE.

M. CHENUT a informé M. MARTINS, Président de la SPL, par courrier en date du 27 octobre dernier, de sa décision de se retirer, à compter du même jour, de sa fonction d'administrateur de la SPL. La candidature de M. MARTIN est proposée pour le remplacer.

## **SECURITÉ**

### **➤ Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (modification)**

Mme ROUX a fait part de son souhait de ne plus siéger au Conseil d'administration du SDIS. La représentation dans cette instance s'opérant au scrutin de liste, son remplacement nécessite de procéder à l'élection d'une nouvelle liste complète intégrant le remplacement de Mme ROUX par M. LE GUENNEC.

La liste suivante est proposée :

<b>Ancienne composition</b>		<b>Nouvelle composition</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Président de droit du SDIS</b> CHENUT Jean-Luc		<b>Président de droit du SDIS</b> CHENUT Jean-Luc	
BOUTON Cécile	HERVÉ Marc	BOUTON Cécile	HERVÉ Marc
MAINGUET-GRALL Anne	GUÉRET Sébastien	MAINGUET-GRALL Anne	GUÉRET Sébastien
MARTINS Christophe	DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice	MARTINS Christophe	DUGUÉPÉROUX-HONORÉ Béatrice
SOHIER Benoît	MORAZIN Roger	SOHIER Benoît	MORAZIN Roger
MESTRIES Gaëlle	LENFANT Stéphane	MESTRIES Gaëlle	LENFANT Stéphane
<b><u>ROUX Laurence</u></b>	ROUSSET Emmanuelle	<b><u>LE GUENNEC Jean-Michel</u></b>	ROUSSET Emmanuelle
COURTIGNÉ Isabelle	COULOMBEL Ludovic	COURTIGNÉ Isabelle	COULOMBEL Ludovic
LEMONNE Schirel	BILLARD Armelle	LEMONNE Schirel	BILLARD Armelle
DÉNÈS Olwen	SOULABAILLE Yann	DÉNÈS Olwen	SOULABAILLE Yann
KOMOKOLI Régine	QUILAN Sylvie	KOMOKOLI Régine	QUILAN Sylvie
PERRIN Nicolas	LARUE Jeanne	PERRIN Nicolas	LARUE Jeanne
LE MOAL Marcel	LAPAUSE Paul	LE MOAL Marcel	LAPAUSE Paul
FAILLÉ Charlotte	MORICE Marie-Christine	FAILLÉ Charlotte	MORICE Marie-Christine
	GUIBLIN Aline		GUIBLIN Aline

## **ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)**

L'Assemblée générale extraordinaire de l'ADF a renouvelé ses instances dirigeantes et a procédé à la fixation du nombre et à la détermination des commissions thématiques.

Il est proposé qu'un représentant du Département d'Ille-et-Vilaine soit désigné au sein de chacune des commissions suivantes :

- Commission Solidarité, santé et travail : Mme ROGER-MOIGNEU
- Commission Transition écologique et développement durable : Mme ROUSSET
- Commission Mobilités et infrastructures : M. LENFANT
- Commission Démocratie locale et citoyenneté : Mme BOUTON

### **FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE**

#### **➤ Commission d'Appel d'Offres (CAO) et Jurys de concours**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'Assemblée a procédé à l'élection des cinq élu.es titulaires et des cinq élu.es suppléant.es composant la CAO. Cette élection s'est faite à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel (article D. 1411-3 du CGCT). La liste unique suivante, représentant les différentes sensibilités politiques de l'Assemblée, a été déposée et élue :

Titulaires : Mme MESTRIES, Mme COURTIGNÉ, M. GUIDONI, **M. BRETEAU**, Mme MORICE

Suppléants : M. LENFANT, Mme ROUX, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme TOUTANT

---

Pour des raisons déontologiques de prévention de tout conflit d'intérêts, M. BRETEAU a fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de cette commission.

Compte tenu que l'élection du 1<sup>er</sup> juillet est intervenue sur la base d'une liste unique et en l'absence désormais dans la réglementation de dispositions précises applicables au remplacement des membres de la CAO, il est proposé de procéder à une nouvelle élection.

Dans le respect des mêmes équilibres que précédemment, la liste unique suivante est proposée :

Titulaires : Mme MESTRIES, Mme COURTIGNÉ, M. GUIDONI, **Mme BRUN**, Mme MORICE  
Suppléants : M. LENFANT, Mme ROUX, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme TOUTANT

La présidence de cette instance, qui appartient de droit au Président du Conseil départemental, reste confiée à M. MARTINS, conformément à son arrêté de délégation.

➤ **Délégation de Service Public concernant l'exploitation du restaurant administratif (DSP)**

Les règles de composition des commissions de DSP sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux CAO.

Par délibération en date du 22 juillet 2021, les membres suivants avaient été désignés, sur la base d'une liste unique représentant les différentes sensibilités politiques de l'Assemblée.

Titulaires : **Mme ROUX**, M. MARTINS, M. GUIDONI, M. PAUTREL, M. LAPAUSE  
Suppléants : M. MARTIN, Mme BOUTON, Mme QUILAN, M. BOHANNE, M. de GOUVION SAINT CYR

En cohérence avec les nouvelles délégations, la liste suivante est proposée :

Titulaires : **M. PICHOT**, M. MARTINS, M. GUIDONI, M. PAUTREL, M. LAPAUSE  
Suppléants : M. MARTIN, Mme BOUTON, Mme QUILAN, M. BOHANNE, M. de GOUVION SAINT CYR

Comme pour la CAO, la présidence de la commission de DSP appartient de droit au Président ou son représentant mais ce dernier ne peut être choisi parmi les membres de la commission élus par l'Assemblée.

Aussi, si cette nouvelle composition de la commission de DSP est approuvée, M. le Président pourra en confier la présidence à Mme ROUX, par arrêté, en remplacement de M. LENFANT.

---

### **III - NOUVELLES DEMANDES**

#### **PERSONNES AGEES**

##### **➤ Conseil d'administration de l'EHPAD Saint-Cyr**

Lors du renouvellement de l'Assemblée en juillet dernier, la représentation au sein du CA de l'EHPAD Saint-Cyr n'avait pas été identifiée dans le recueil des désignations.

En conséquence, il est proposé de désigner 3 élu.es titulaires (Mme BILLARD, M. HERVÉ et Mme QUILAN) et 3 élu.es suppléant.es (Mme ROUSSET, M. GUIDONI et Mme KOMOKOLI) conformément aux statuts de l'établissement.

#### **PERSONNES HANDICAPEES**

##### **➤ Conseil d'administration de l'Association Le parc**

L'association Le parc accompagne des enfants et adultes en situation de handicap au sein de 5 établissements et services : la Maison Bleue, la Résidence Robinson, le CAMSP Farandole, l'IES Paul Cézanne, le SSEFS Paul Cézanne.

L'Association a pour objet la promotion de la personne handicapée en général, la gestion et la reprise ou la création de structures sanitaires et médico-sociales au service de la personne handicapée et de son environnement, la mise en place et la signature de partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Au titre des membres désignés, les statuts de l'association prévoient un représentant du Département parmi les organismes de contrôle et les financeurs.

Il est proposé la candidature de M. DELAUNAY pour siéger au sein de l'association Le parc.

#### **INSERTION**

##### **➤ Commission départementale de la cohésion sociale**

La commission départementale de la cohésion sociale (CDCS) est régie par les articles R. 145-4 à R. 145-6 du code de l'action sociale et des familles.

Cette commission concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques de cohésion sociale. A ce titre, elle participe à la mise en place, dans le département, des politiques d'insertion sociale, de prévention et de lutte contre l'exclusion, de prévention des expulsions, d'accueil et d'intégration des personnes immigrées, de la ville, décidées par l'Etat.

Elle contribue à la mise en cohérence et au développement coordonné de ces politiques, afin de permettre aux personnes en situation de précarité ou confrontées à une difficulté de nature particulière d'accéder à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la formation, à la justice et à la culture et de bénéficier, le cas échéant, d'un accompagnement adapté vers l'intégration et l'insertion.

Elle peut être saisie par le Préfet, ou proposer toutes mesures relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ces politiques publiques.

Par courrier en date du 5 août 2021, le Préfet d'Ille-et-Vilaine souhaite que lui soit communiqué le nom de l'élu.e appelé.e à siéger au titre des représentants des collectivités territoriales au sein de cette instance.

Il est proposé la candidature de Mme ROGER-MOIGNEU en qualité de titulaire pour siéger au sein de la Commission départementale de la cohésion sociale.



---

### ➤ **Mission locale de Saint-Malo**

Suite à l'évolution des statuts de la mission locale de Saint-Malo, un poste de titulaire a été réservé au bénéficiaire du Département. Pour y pourvoir, la candidature de Mme ROCHE est proposée.

### ➤ **Comité régional du tourisme (CRT)**

Le CRT Bretagne a pour objet principal le développement et la promotion des activités touristiques de la Région Bretagne. Les collectivités territoriales et leurs opérateurs touristiques, ainsi que les acteurs consulaires, privés et associatifs sont représentés dans cette instance.

La candidature de M. GUÉRET est proposée pour y représenter le Département.

## **IV - SUPPRESSION DE REPRESENTATIONS AU SEIN D'INSTANCES**

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, 3 établissements ont informé le Département, postérieurement aux nouvelles désignations effectuées en juillet dernier, que leurs statuts ne prévoient plus la participation de conseiller.ères départementaux.ales.

En conséquence, il est pris acte des suppressions des représentations au sein des instances des organismes suivants dans le document des désignations Assemblée :

- l'**EHESP** (Ecole des hautes études en santé publique),
- l'**ENSCR** (Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes),
- l'**EESAB** (Ecole européenne d'art de Bretagne).

### **Synthèse :**

***L'Assemblée départementale doit désigner ses représentants au sein de commissions ou organismes. Il s'agit de nouvelles désignations ou de modifications à apporter à celles effectuées depuis le début de la mandature, notamment pour tenir compte de nouvelles délégations du Président.***

### **En conclusion, je vous propose :**

- ***d'approuver l'ensemble des nouvelles désignations ou mises à jour de désignations exposées au rapport et récapitulées dans le recueil des désignations en annexe 1 ;***
- ***d'approuver les ajustements relatifs à la composition et aux compétences des commissions de travail exposées au rapport telles qu'elles figurent en annexe 2 et de modifier en conséquence l'article 21 du règlement intérieur du Conseil départemental selon le détail figurant en annexe 3.***

LE PRESIDENT

**Jean-Luc CHENUT**